



**PROJET DE SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL DES OEV AXE SUR LA METHODOLOGIE DE LA BOITE A
MEMOIRE**

04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ;
psanhouekoua@gmail.com

Elisabeth retrouve le sourire

Diocèse de Dassa-Zoumé, République du Bénin, département des Collines, commune de Savalou, arrondissement d'Attakè, quartier Vodjè.

1- Dame Elisabeth est âgée de 42ans et mère de 05 enfants tous scolarisés. Elle s'occupait bien de ses enfants avec l'aide de son époux quand celui-ci était tombé malade. Cette maladie les a conduits dans plusieurs hôpitaux avant de se solder par la mort de l'époux quelques mois plus tard. Pour les soins de santé, tous les revenus de la famille ont été épuisés. Dame Elisabeth s'est retrouvée après la mort de son époux seule, sans moyen et avec de multiples dettes. La famille est plongée dans des difficultés où les enfants parvenaient difficilement à s'offrir deux repas par jour. Elle allait parfois demander l'aide de sa mère pour pouvoir nourrir les enfants. Pendant ce temps, ces enfants tombaient fréquemment malade, l'un d'entre eux a même fait une malnutrition sévère ayant reconduit la famille à l'hôpital. Aussi, les créanciers de la famille mettaient la pression à dame Elisabeth. En effet, elle avait contracté des dettes dans un premier temps pour les soins de son époux et dans son second temps pour les soins de ses enfants très souvent malades pour cause de malnutrition. N'ayant pas d'autres issues, dame Elisabeth s'est remariée avec un oncle de son défunt époux pour pouvoir bénéficier de son aide. Mais malheureusement, ce dernier aussi est tombé malade quatre mois après leur union. Il a été hospitalisé au Centre National Hospitalier Universitaire Hubert KOUTOUKOU MAGA de Cotonou. Cette hospitalisation a épuisé les ressources du nouvel époux. Dès sa sortie de l'hôpital, dame Elisabeth est replongée dans sa situation de départ. Avec les épisodes de maladies récurrentes de ses enfants, elle est allée solliciter l'aide du CPS de Savalou où l'un de ses enfants a été enrôlé dans la base des OEV. Il a par la suite été retenu pour bénéficier des appuis du projet OEV-BM.

Pour aider la famille à sortir de la précarité, la Caritas-Bénin avec ses partenaires techniques et financiers a mis en place des groupements CECI dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation financière des parents d'OEV. Dame Elisabeth a intégré le groupement CECI de Gbaffo dénommé « Ayidoté » après avoir exprimé sa volonté à se relever financièrement. Par cette motivation, elle est régulière aux rencontres et épargne. Elle participe activement aux discussions d'apprentissage, échanges d'expériences et entretiens individuels pour non seulement accroître ses connaissances en matière de gestion des activités génératrices de revenus mais aussi être apte à faire face à sa situation socio-économique.

Cette expérience est réalisée par le personnel de la ME qui fait un suivi régulier de chaque membre des groupements. Pour renforcer dame Elisabeth dans sa volonté d'aller de l'avant, elle a bénéficié d'un accompagnement psychologique lié à sa situation socio-économique et familiale. Avec le déroulement des discussions d'apprentissage et les échanges d'expériences au sein du groupement, elle a accru ses connaissances en matière de mise en place et de gestion d'une activité génératrice de revenus. Les Directeurs d'école sont également impliqués dans cette expérience à travers leur autorisation pour le déroulement des activités des groupements au sein de leurs écoles et leur suivi périodique au groupement. Il y a également les Relais Communaux Communautaires qui, à travers les visites à domicile sont très rapprochés des familles et suivent l'évolution de leurs activités.

- 2- L'intégration de dame Elisabeth dans le groupement CECI de Gbaffo a été d'abord motivée par l'enrôlement de son enfant tant que OEV. Sur le plan opérationnel, la mise en place des groupements CECI a été précédé de l'information et l'autorisation des autorités politico-administratives de Savalou et des Directeurs d'école. Après cela, les parents ont été sensibilisés sur l'importance des CECI et la nécessité de leur autonomisation puis leur engagement écrit à participer aux CECI. Ensuite, sur instruction du Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance des Collines, les groupements se sont fait enregistrer au Centre de Promotion Sociale de Savalou.

Les différents appuis dont bénéficie l'enfant ont permis à la mère de régulièrement épargner dans le groupement. Etant un membre très actif et intégré du groupement, elle a contracté un prêt de 30.000F avec lequel elle a commencé la revente de lingerie. Il s'agit en effet des slips, des soutiens gorge, des robes de nuit, etc. Commencé avec un capital de 30.000F, dame Elisabeth a déclaré en Janvier 2021 qu'elle dispose d'un capital de 50.000FCFA. Elle a précisé qu'une partie des bénéfices issus de cette activité est dépensée dans les charges du ménage et l'entretien des enfants. Avec l'augmentation de sa capacité financière, dame Elisabeth parvient à nourrir convenablement ses enfants et peu de cas de maladies y sont enregistrés. Elle devient de plus en plus égaillée. Elle a confiance en elle et est actuellement la trésorière de son groupement CECI.

- 3- La promotion de l'autonomisation financière des personnes en situation difficile part d'abord de la volonté des bénéficiaires à créer ou à renforcer leurs activités. En absence de celle-ci, il reviendrait au personnel d'encadrement de la faire naître en elles. Car, la volonté du parent/tuteur est gage du succès de l'expérience. En dehors de cela, il est nécessaire de veiller à la stabilité émotionnelle des bénéficiaires à travers des entretiens individuels, des soutiens psychologiques et un contact permanent. Le comité de gestion du groupe doit être formé sur les questions de gestion financière et du leadership. Les activités du groupement doivent bénéficier d'un suivi intensif de la part des professionnels formés et chargés de ce travail. Il faut également faire des discussions d'apprentissage ou des formations devant permettre aux bénéficiaires de bien gérer les fonds et d'accroître leurs activités.

Comme dame Elisabeth, d'autres familles vivent des situations qui impactent négativement leur mode de vie. Pour s'en sortir, ils pourront se faire accompagner en

se rapprochant des professionnels. L'expérience racontée dans ce document peut être reproduite si les conditions de vulnérabilités et de motivation des bénéficiaires sont remplies. Mais plus important, les professionnels devant appliquer cette procédure doivent se faire former sur la mise en place et la gestion des Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) et être proches des membres des groupements.

- 4- Le décès du conjoint, les maladies récurrentes des enfants, les multiples dettes et les difficultés à couvrir les besoins alimentaires de la famille ont motivé la réalisation de cette expérience. Toutes ces situations empiétaient non seulement sur le bien-être de Elisabeth mais aussi sur toute sa famille. Engagée dans le processus d'autonomisation financière progressive des parents d'OEV, il était important pour la Caritas Bénin de mettre en place ce processus qui a réussi à aider cette famille à mieux se sentir.
- 5- Pour en savoir plus, contactez la Caritas_Bénin aux coordonnées ci-après : 04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ; Vous pouvez également contacter le Directeur de l'Ecole Primaire Publique de Gbaffo ou le Responsable du Centre de Promotion Sociale (CPS) de Savalou.



**PROJET DE SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL DES OEV AXE SUR LA METHODOLOGIE DE LA BOITE A
MEMOIRE**

04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ;
psanhouekoua@gmail.com

Rocaline rétablit sa sécurité familiale

Diocèse de Dassa-Zoumé, République du Bénin, département des Collines, commune de Savalou, arrondissement de Ouèssè, quartier Ouèssè.

1- Agée de 30 ans et originaire de Savalou, dame Rocaline est mariée et mère de 04 enfants. Elle est une cultivatrice de même que son époux. N'ayant pas de terrains cultivables dans le milieu, ils vont séjourner dans une ferme très loin de Ouèssè. Pendant ce temps, les enfants sont laissés auprès de leur grande mère paternelle, une personne de troisième âge. Ils ne sont pas réguliers à l'école, ne bénéficient d'aucun suivi et en plus, quementent régulièrement pendant les récréations parce que leur grande mère ne leur donnait pas le petit déjeuner. Ce n'est qu'à la fin de mois que les parents reviennent voir les enfants en leur apportant des vivres. Quelques temps après, un des enfants est décédé des suites d'une maladie. Le père a accusé son épouse d'avoir négligé l'enfant et ayant donc causé sa mort. Face à cette situation, ils se sont séparés laissant ainsi les enfants exclusivement à la charge du père qui, ne pouvant pas les garder les a confiés à sa mère. Après maintes médiations, ils se sont remis ensemble mais les conditions socio-économiques de la famille n'ont connu aucune amélioration. Leur fils aîné, enrôlé dans la base des OEV du CPS de Savalou a été retenu pour bénéficier des appuis du projet OEV-BM.

Ainsi, la Caritas-Bénin avec ses partenaires techniques et financiers appuie cet enfant. Elle a également mis en place des groupements CECI dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation financière des parents d'OEV. Dame Rocaline a intégré le groupement CECI de Ouèssè dénommé « Finfonmè ». Cela résulte de sa volonté manifeste à se faire accompagner afin de commencer une activité génératrice de revenus devant lui permettre d'être stable auprès de ses enfants. Grâce à cette motivation, elle est efficacement intégrée et participe activement aux activités de renforcement de capacités que sont les discussions d'apprentissages et les entretiens individuels pour non seulement faire le deuil de son enfant décédé mais aussi avoir la capacité de prendre en charges les autres.

Cette expérience est réalisée par le personnel de la ME qui fait un suivi régulier de chaque membre des groupements. Afin de permettre à dame Rocaline d'initier une activité, elle a bénéficié d'un accompagnement régulier de la part du personnel de la Maison de l'Enfance de Savalou. Elle a renforcé sa volonté d'acquérir une autonomie financière suite à l'accompagnement psychologique lié à sa situation socio-économique et familiale. Avec le déroulement des discussions d'apprentissage et les

échanges d'expériences au sein du groupement, elle a les connaissances nécessaires pour la création d'une activité. Les Directeurs d'école sont également impliqués dans cette expérience à travers leur autorisation pour le déroulement des activités des groupements au sein de leurs écoles et leur suivi périodique au groupement. Il y a également les Relais Communaux Communautaires qui, à travers les visites à domicile sont très rapprochés des familles et suivent l'évolution de leurs activités.

- 2- L'intégration de dame Rocaline dans le groupement CECI de Ouèssè a été d'abord motivée par l'enrôlement de son enfant entant que OEV. Sur le plan opérationnel, la mise en place des groupements CECI est partie de l'information et l'autorisation préalables des autorités politico-administratives de Savalou et des Directeurs d'école. Après cela, les parents ont été sensibilisés sur l'importance des CECI et la nécessité de leur autonomisation puis leur engagement écrit à participer aux CECI. Ensuite, sur instruction du Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance des Collines, les groupements se sont fait enregistrer au Centre de Promotion Sociale de Savalou.

Les différents appuis dont bénéficie l'enfant ont permis à la mère de régulièrement épargner dans le groupement. De plus, elle bénéficiait des appuis psychologiques lors des visites à domicile organisées par le personnel de la ME. Ces séances lui ont donné le réconfort et l'encouragement nécessaires pour bien suivre ses enfants et être financièrement autonome. A l'avènement des discussions d'apprentissage, dame Rocaline a pris l'engagement de commencer à vendre l'huile de palme et l'huile d'arachide puis la fabrication et la commercialisation d'un savon à base de l'huile rouge. Elle a débuté cette activité avec le montant qu'elle a perçu au moment du partage des dividendes du premier cycle soit 10.000FCFA. En Mars 2021, elle a contracté un prêt de 30.000F pour renforcer son activité. Avec ses bénéfices, elle est actuellement à un capital de Cette activité qu'elle mène l'a stabilisée en ville auprès de ses enfants. Ils bénéficient en effet d'un suivi scolaire et sanitaire réguliers en plus d'un encadrement adéquat.

- 3- Pour réussir la promotion de l'autonomisation financière des personnes en situation difficile, il est important de partir de leur propre motivation. Elle peut directement venir d'elles-mêmes ou motivée par le personnel d'encadrement. Car, la volonté du parent/tuteur est le premier facteur favorisant la réussite des interventions. Outre la volonté, il est nécessaire de veiller à la stabilité émotionnelle des bénéficiaires à travers une prise en charge de chacune des difficultés évoquées. Le comité de gestion du groupe doit être formé sur les questions de gestion financière et du leadership. Les activités du groupement doivent bénéficier d'un suivi intensif de la part des professionnels formés et chargés de ce travail. Il faut également faire des discussions d'apprentissage ou des formations devant permettre aux bénéficiaires de bien gérer les fonds et d'accroître leurs activités.

D'autres familles vivent des situations similaires à celles vécues par la famille de Rocaline. Ces situations auraient impacté négativement leur mode de vie. Pour s'en sortir, ils pourront se faire accompagner en se rapprochant des professionnels. L'expérience racontée dans ce document peut être reproduite si les conditions de vulnérabilité et de motivation des bénéficiaires sont remplies. Mais plus important, les

professionnels devant appliquer cette procédure doivent se faire former sur la mise en place et la gestion des Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) et être proches des membres des groupements.

- 4- L'instabilité des parents auprès des enfants, les conflits conjugaux réguliers, la non couverture des besoins alimentaires des enfants, le manque de soins de santé, le décès du fils et le faible pouvoir d'achat des parents ont motivé la réalisation de cette expérience. Ces situations perturbaient le bien-être des enfants et le vivre ensemble des parents. Il était donc important de mettre en place ce processus d'accompagnement qui a réussi à obtenir les résultats exposés dans ce document.
- 5- Pour en savoir plus, contactez la Caritas Bénin aux coordonnées ci-après : 04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ; Vous pouvez également contacter le Directeur de l'École Primaire Publique de Ouèssè ou le Responsable du Centre de Promotion Sociale (CPS) de Savalou.



**PROJET DE SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL DES OEV AXE SUR LA METHODOLOGIE DE LA BOITE A
MEMOIRE**

04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ;
psanhouekoua@gmail.com

Marie retrouve la joie de vivre

Diocèse de Dassa-Zoumé, République du Bénin, département des Collines, commune de Savalou, arrondissement d'Agbado, quartier Gbaffo Dogoudo.

1- Agée de 40ans, dame DEFFODJI Marie est originaire de Ouèssè dans la commune de Savalou. Elle est mariée et mère de cinq enfants. Confrontée à des problèmes conjugaux, dame Marie s'est séparée de son époux. Ce dernier lui a laissé la charge de tous les enfants. N'ayant aucune activité, elle s'est retrouvée contrainte à faire les petites activités du milieu. Il s'agit du ramassage de sable, du lavage d'habits de maisons en maisons...Difficilement, elle donnait deux repas à ses enfants par jour. Ces derniers ne prenaient du petit déjeuner. En cas de maladie, elle soignait ses enfants uniquement avec des tisanes.

En Janvier 2020, son enfant a été enrôlé dans la base des OEV du CPS de Savalou et admis pour bénéficier du projet OEV-BM de Caritas Bénin avec l'appui du Secours Catholique et de Caritas Allemagne. Grâce à ce projet, son enfant bénéficie des appuis psychologiques, alimentaires, sanitaires et éducatifs. Sa mère quant à elle a intégré le groupement qui utilise la méthode CECI de Gbaffo. Mais sa situation financière est restée stable.

Pour l'aider à sortir de cette situation, la Caritas-Bénin avec ses partenaires techniques et financiers a mis en place des groupements CECI dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation financière des parents d'OEV. Dame Marie a intégré le groupement de Gbaffo dénommé « Ayidoté ». Mais pour y arriver, elle a manifesté sa volonté à avoir une activité génératrice de revenus. Cette détermination l'a motivé à être assidue aux réunions et épargner régulièrement. De plus, elle participe activement aux activités de renforcement de capacités que sont les discussions d'apprentissages et les entretiens individuels sur l'évolution des activités génératrices de revenus.

Cette expérience a connu l'intervention du personnel de la ME qui fait un suivi régulier de chaque membre des groupements. Afin d'initier une activité génératrice de revenus, dame Marie a bénéficié d'un suivi régulier de la part du personnel de la Maison de l'Enfance de Savalou. Elle a également bénéficié d'un accompagnement psychologique lié à sa situation familiale. Ces séances lui ont donné la force de chercher à progresser. Avec l'avènement des discussions d'apprentissage, dame Marie est suffisamment outillée pour mener à bien son activité. Les Directeurs d'école sont également impliqués à travers leur autorisation pour le déroulement des activités des

groupements au sein de leurs écoles et leur suivi périodique au groupement. Il y a également les Relais Communaux Communautaires qui, à travers les visites à domicile sont très rapprochés des familles et suivent l'évolution de leurs activités.

- 2- L'intégration de dame Marie dans le groupement CECI de Gbaffo a été d'abord motivé par l'enrôlement de son enfant entant que OEV. Sur le plan opérationnel, la



mise en place des groupements CECI a bénéficié de l'amont des autorités politico-administratives de Savalou et des Directeurs d'école. La suite du travail a été la sensibilisation des parents sur l'importance des CECI puis la prise de leur engagement écrit à participer aux CECI. Ensuite, sur instruction du Directeur Départemental

des Affaires Sociales et de la Microfinance des Collines, les groupements se sont fait enregistrer au Centre de Promotion Sociale de Savalou.

Les différents appuis dont bénéficie l'enfant ont permis à la mère de régulièrement épargner dans le groupement. Quelques mois plus tard, dame Marie a contracté son premier crédit où elle a commencé la revente de la tomate, d'oignon et du piment. Elle associe à son activité, la vente de l'arachide en sa saison. Ces activités ont généré des intérêts qui lui ont permis de rembourser son crédit à la fin de l'échéance. Elle a à nouveau contracté un crédit qui lui a permis d'agrandir son activité. Démarré avec un panier de tomate, dame Marie est actuellement à 4 paniers chaque jour du marché de Savalou. Grâce à l'évolution de son activité, elle a loué un site dans le marché.

- 3- Pour réussir à promouvoir l'autonomisation financière des personnes en situation difficile, il est d'abord important de faire naître en elles la volonté de prospérer. Cette



volonté est gage de la réussite de l'expérience. Outre cela, il faut poser des interventions pouvant permettre aux bénéficiaires de surmonter leurs difficultés. Il s'agit là d'un accompagnement psychologique à travers les écoutes et le suivi régulier. Enfin, le groupe

d'épargne doit être suivi de près par des professionnels formés en la matière. Il faut faire des discussions d'apprentissage ou des formations devant permettre aux bénéficiaires de bien gérer les fonds et d'accroître leurs activités.

Comme Marie, d'autres familles sont dans des situations de vulnérabilités ayant impacté leurs train de vie. Ils pourront se faire accompagner en se rapprochant des professionnels. L'expérience racontée dans ce document peut être reproduite si les conditions de vulnérabilités et de motivation des bénéficiaires sont remplies. Mais plus important, les professionnels devant appliquer cette procédure doivent se faire former sur la mise en place et la gestion des Communautés d'Epargne et de Crédit Interne (CECI).

- 4- Pour en savoir plus, contactez la Caritas_Bénin aux coordonnées ci-après : 04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ; Vous pouvez également contacter le Directeur de l'Ecole Primaire Publique de Gbaffo ou le Responsable du Centre de Promotion Sociale (CPS) de Savalou.



**PROJET DE SOUTIEN PSYCHO-SOCIAL DES OEV AXE SUR LA METHODOLOGIE DE LA BOITE A
MEMOIRE**

04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ;
psanhouekoua@gmail.com

La réintégration sociale de Bayénam

Diocèse de Dassa-Zoumé, République du Bénin, département des Collines, commune de Savalou, arrondissement d'Aga, quartier Ahossèdo.

1- Agé de 42 ans et père de 10 enfants, sieur Bayénam est cultivateur. Il faisait avec son épouse, des champs de maïs, de manioc, de soja, du riz ainsi que du coton. Mais subitement, son épouse décéda des suites d'une courte maladie laissant ainsi monsieur Bayénam seul avec les enfants. A ce moment, ses activités champêtres ont pris un grand coup. Devant s'occuper des enfants qui étaient tous scolarisés avant d'aborder les questions de champ, il avait des difficultés à s'en sortir. Dans cette foulée, il a pris une deuxième femme. Mais avec celle-ci, il y avait toujours de tensions. Le ménage vivait des difficultés quand subitement survint une situation qui l'a conduit en prison. Tous les enfants sont restés à la charge de sa nouvelle épouse pendant tout le temps qu'il y a passa. A sa sortie, il a repris ses travaux champêtres mais n'ayant aucun moyen, il n'arrivait pas au bout de ses aspirations. Ses anciennes connaissances refusaient de lui fournir l'aide nécessaire pour sa production. La famille était confrontée à la famine et à la déscolarisation de certains de ses enfants. Dans cette situation, deux des enfants ont été enrôlés par le Centre de Promotion Sociale de Savalou comme étant des enfants en situation de vulnérabilité. Ce qui leur a permis d'être retenus pour les appuis du projet OEV-BM en tant que bénéficiaires.

Pour aider monsieur Bayénam à mieux prendre soin de sa famille, la Caritas-Bénin avec ses partenaires techniques et financiers a mis en place des groupements CECI dont l'objectif est de promouvoir l'autonomisation financière des parents d'OEV. Il a intégré le groupement CECI de Nan-Honou dénommé « Djromawouton ». Mais avant son intégration, il a demandé qu'on l'aide à se relever à travers la hausse de sa production agricole. Cette volonté a fait de lui un membre assidu et bon épargnant. Il participe activement aux activités de renforcement de capacités que sont les discussions d'apprentissages et les entretiens individuels sur l'évolution des activités génératrices de revenus.

Cette expérience est réalisée par le personnel de la ME qui fait un suivi régulier de chaque membre des groupements. Afin de permettre à monsieur Bayénam de recommencer ses activités agricoles, il a bénéficié d'un suivi régulier. Ces séances ont beaucoup porté sur la discrimination et la stigmatisation dont il est victime de la part de sa communauté. Elles lui ont donné la force de chercher à progresser. Avec

l'avènement des discussions d'apprentissage, il est suffisamment outillé pour reprendre ses activités et prospérer. Les Directeurs d'école sont également impliqués dans cette expérience à travers leur autorisation pour le déroulement des activités des groupements au sein de leurs écoles et leur suivi périodique au groupement. Il y a également les Relais Communaux Communautaires qui, à travers les visites à domicile sont très rapprochés des familles et suivent l'évolution de leurs activités.

- 2- L'intégration de monsieur Bayénam dans le groupement CECI de Nan-Honou a été d'abord motivée par l'enrôlement des enfants. Sur le plan opérationnel, la mise en place des groupements CECI a bénéficié de l'autorisation préalable des autorités politico-administratives de Savalou et des Directeurs d'école. La suite du travail a été la sensibilisation des parents sur l'importance des CECI et la nécessité de leur autonomisation puis leur engagement écrit à participer aux CECI. Ensuite, sur instruction du Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance des Collines, les groupements se sont fait enregistrer au Centre de Promotion Sociale de Savalou.

Les différents appuis dont bénéficient les enfants ont permis à leur père de régulièrement épargner dans le groupement. Etant un membre très actif et intégré, il a dans un premier temps bénéficié d'un prêt de 20000F avec lequel il a semé le riz. Il a régulièrement payé les intérêts ainsi que le capital à l'échéance. Il a dans un second temps contracté un prêt de 40000FCFA qui ont servi à l'épandage de l'engrais chimique du champs de riz. Au final, après la récolte il a fait un bénéfice de 112000F après avoir enlevé les dépenses effectuées au cours de la production. D'après monsieur Bayénam, « la récolte n'a pas été bonne compte tenu de la rareté de la pluie cette saison. Mais si j'ai pu atteindre ce niveau de bénéfices, c'est grâce au suivi régulier et à l'engrais chimique que j'ai utilisé. Ces choses ne seraient possibles si je n'avais pas bénéficié des prêts dans le groupement pour renforcer ma production ». Grâce aux interventions du personnel de la ME et des discussions d'apprentissage, il a ajouté de l'élevage et la culture maraichère à sa production. Il utilise les fonds issus de cette production pour faire la commercialisation des noix d'acajou ainsi que du soja. Enfin, monsieur Bayénam a pu augmenter son pouvoir d'achat, reformer son cercle d'amitié et est devenu sociable.

- 3- Pour réussir la promotion de l'autonomisation financière des personnes en situation difficile, il est crucial de faire naître en elles la volonté de prospérer. Cette volonté est gage de la réussite de l'expérience. En dehors de cela, il faut poser des interventions pouvant permettre aux bénéficiaires de surmonter leurs difficultés. Il s'agit là d'un accompagnement psychologique à travers les écoutes et le suivi régulier. Enfin, le groupe d'épargne doit être suivi de près par des professionnels formés en la matière. Il faut faire des discussions d'apprentissage ou des formations devant permettre aux bénéficiaires de bien gérer les fonds et d'accroître leurs activités.

Comme Bayénam, d'autres familles sont dans des situations de vulnérabilités ayant impacté leurs train de vie. Ils pourront se faire accompagner en se rapprochant des professionnels. L'expérience racontée dans ce document peut être reproduite si les

conditions de vulnérabilités et de motivation des bénéficiaires sont remplies. Mais plus important, les professionnels devant appliquer cette procédure doivent se faire former sur la mise en place et la gestion des Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI).

- 4- La famine, la déscolarisation des enfants, la réduction du pouvoir d'achat et la stigmatisation ont motivé la réalisation de cette expérience. Ces situations constituaient pour Bayénam un véritable fardeau. Engagée dans le processus d'autonomisation financière progressive des parents d'OEV, il était important pour la Caritas Bénin de mettre en place ce processus qui a réussi à aider cette famille à mieux se sentir.
- 5- Pour en savoir plus, contactez la Caritas_Bénin aux coordonnées ci-après : 04 BP/ 1213 Cotonou, Tél (229) 21 14 14 52, secretariat@caritasbenin.org ; Vous pouvez également contacter le Directeur de l'École Primaire Publique de Nan-Honou ou le Responsable du Centre de Promotion Sociale (CPS) de Savalou.